

Questions orales

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne les moyens de transport entre deux localités, l'objet de la mesure est de relier les communautés urbaines et si elles se trouvent dans la même municipalité, cela n'y change rien. En fait, j'en ai parlé avec le maire d'Edmonton pas plus tard que la semaine dernière. Nous allons établir sous peu des règlements fermes. Mais le but de ces subventions n'est pas de payer pour les réseaux de transport déjà en place ou pour les projets de longue date. Il s'agit de favoriser la création de nouveaux réseaux pour que nous puissions faire face à la décentralisation et à la croissance des grands centres urbains comme Edmonton.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LA MAJORATION DES FRAIS D'AÉROPORT—DEMANDE DE DÉPÔT D'UNE ÉTUDE DE RENTABILITÉ

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports et fait suite à celle qu'a posée lundi dernier le député de Capilano. Étant donné que l'Association du transport aérien a critiqué l'augmentation de 22 millions de dollars des frais d'aéroport que doivent payer les usagers, le ministre a-t-il effectué ou envisage-t-il de faire et de déposer une étude de rentabilité, pour s'assurer que cette augmentation est justifiée et conforme aux mesures de lutte contre l'inflation? Je pose cette question parce qu'un certain rapport indique que la hausse des frais d'aéroport et des droits d'atterrissage sera d'environ 30 p. 100 et que ces derniers doivent augmenter de plus de 600 p. 100 dans le cas de la formation des pilotes. Le ministre peut-il répondre à cette question?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il faut bien comprendre tout d'abord que les directives n'empêchent aucun gouvernement au pays de revoir ses programmes et ses priorités en vue d'augmenter les droits à exiger des usagers plutôt que l'impôt à exiger des contribuables, si une telle augmentation des recettes peut avoir une incidence positive et importante sur l'économie et les services offerts. Nous envisageons en effet d'augmenter de 30 p. 100 les frais que doivent payer les usagers. Dans certains cas, nous envisageons de les augmenter encore davantage car ces frais étaient minimes comparés au coût réel des services offerts.

En prenant cette décision, nous sommes partis du principe que dans bien des cas, ceux qui utilisent les services en question devraient en acquitter la plus grosse partie au lieu de l'ensemble des contribuables.

LA MAJORATION DES FRAIS D'AÉROPORT—LA POSSIBILITÉ DE CONFLIT AVEC LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de la réponse qu'il vient de donner au député de Lisgar. Pourrait-il aider ceux qui font partie du comité des transports en répondant à la question suivante: le ministre juge-t-il plus important d'appliquer le nouveau programme de frais à exiger des usagers que de respecter

les objectifs de lutte contre l'inflation que poursuit son collègue le ministre des Finances?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la réponse est non. La première partie de ma réponse précédente me semblait pourtant claire: il y aura des répercussions à la fois sur l'inflation et sur les Canadiens si des recettes fiscales doivent être obtenues auprès de l'ensemble des contribuables, ce qui diminuera leur revenu net et leur pouvoir d'achat, ou si les fonds doivent être obtenus au moyen d'un emprunt, ce qui augmentera le déficit de l'économie. Le gouvernement doit tenir compte de ces deux facteurs et de leurs incidences sur l'économie. J'ajouterais, en réponse à une partie de la question posée il y a quelques instants, que nous procédons à une analyse minutieuse des coûts réels et de la part que doivent en assumer les pilotes et les usagers des divers services qui sont mis à leur disposition. Cette étude risque de prendre du temps. Nous sommes convaincus que l'augmentation de frais que nous imposons est bien inférieure au coût total de ces services.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LES ACCUSATIONS DE DÉFECTUOSITÉS DANS LES SOUDURES DU PIPE-LINE TRANSCANADIEN—LES MOTIFS DE L'ATTITUDE DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE À L'ÉGARD DES ÉLÉMENTS DE PREUVE

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et Ressources. Elle concerne la qualité des soudures exécutées sur certains tronçons du gazoduc TransCanada, qui traverse le Manitoba et l'Ontario, et les dangers qui en découlent, suivant un ex-entrepreneur des contrôles de sécurité. Le 28 janvier, le secrétaire de l'Office national de l'énergie demandait par lettre au président de CTV de communiquer à l'Office tous les éléments de preuve en sa possession, et notamment les radiographies des soudures de la conduite. Comme le président de CTV a accepté d'accéder à cette requête et demandé à l'Office un rendez-vous immédiat pour présenter la documentation en question, le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi l'entrevue n'a pas encore eu lieu? Pourquoi, par exemple, le président de l'Office national de l'énergie a-t-il déclaré mardi dans un communiqué de presse que ces affirmations avaient été minutieusement contrôlées, et ni carrément que l'enquête faite par l'Office ait été superficielle?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Comme je l'ai précisé dans ma réponse à la Chambre, le président de l'Office national de l'énergie a déclaré que la vérification faite par l'Office à propos des affirmations voulant que la conduite présente des dangers a révélé qu'elles sont sans fondement; il a ajouté que l'Office était disposé à étudier tous les autres éléments de preuve en la possession de CTV, ou de quiconque. Dans ma dernière réponse j'ai parlé d'un homme en particulier. Je n'ai pas été informé que la documentation ait été transmise à l'Office national de l'énergie, et je serai heureux de m'enquérir auprès de l'Office pour savoir pourquoi l'entrevue n'a pas eu lieu.